

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>8<sup>ème</sup> séance de l'année</b>
<b>Séance du 28 novembre 2025</b>	



Date de convocation :

Le 21 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 28 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 27 conseillers communautaires**

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 27
Votants : 38 (dont 11 pouvoirs)
▪ Dont pour : 37
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 1 (M. Michel MADO)

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- M. Dominique THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

**En cours de séance :**

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT- M. Jean-Luc CELIGNY

**Autre conseiller communautaire** : M. Justin DESSOUT- M. Fulbert HENRY

**Secrétaire de séance :**

M. Chazy CIRANY

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 11**

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Georges DAUBIN  
 M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président) à M. Harry DURIMEL  
 Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente) pouvoir à  
 Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Laisely PARAT-EDOM

**Autres membres du bureau** : Mme Corine PETRO à Mme Jacqueline FAVORINUS

**Autres conseillers communautaires** : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Magaly MARCIN à Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Rosan RAUZDUEL à M. Philibert MOUEZA

**En cours de séance :**

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**Autre membre du bureau** : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY

**Nombre de conseillers absents excusés : 8**

**Vice-présidents** : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)-  
 Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires** : Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

**En cours de séance :**

**Vice-présidents** : Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) pouvoir à M. Teddy FOULE- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)-

**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

**Nombre de conseillers absents non excusés : 2**

**Autres membres du bureau** : M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI

Délibération n°2025.11.08/749

**Décision modificative n°1 :**

**Budget annexe  
 centre culturel de Sonis**

**Rapporteur**

M. Olivier ELIEZER

Directeur général adjoint  
 en charge des ressources et moyens

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 09 DEC. 2025

- publication sur le site internet  
 ou notification, le :

09 DEC. 2025

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président ;

Les décisions modificatives permettent de modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la modification de la répartition des crédits entre les chapitres au budget annexe Sonis, en section de fonctionnement et d'investissement.

Il s'agit par la présente décision modificative n°1 :

### **En dépenses de fonctionnement**

La section de fonctionnement est en sur équilibre de 784 239 € suite budget corrigé par la CRC.  
Pour équilibrer la section, il est proposé :

- De réduire la subvention versée par le budget principal de 524 239 € au chapitre 74 dotations et participations

### **En recettes de fonctionnement**

- D'augmenter de 250 000 € le chapitre 011 charges à caractère général pour la prise en charge de l'évènement ILO JAZZ.
- D'augmenter de 10 000 € le chapitre 042 opérations ordre transfert entre section pour le traitement des amortissements.
-

**En dépenses d'investissement**

La section d'investissement est en sur équilibre de 242 640 € suite modification du budget par la CRC. Pour équilibrer la section, il est proposé :

- D'augmenter de 252 640 € le chapitre 21 immobilisations corporelles pour l'achat de matériel pour la scolarité, de mobiles home pour salle de musique, de barres parallèles pour les cours de dance, instruments de musique

**En recettes d'investissement**

- D'augmenter de 10 000 € le chapitre 040 opérations ordre transfert entre section pour le traitement des amortissements

**EQUILIBRE DU BUDGET SONIS PAR CHAPITRE SUITE DM 1**

SONIS	BP 2025	BP CRC 2025	DM N°1 2025	BP CRC 2025 + DM 1
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>	<b>3 534 239,00 €</b>	<b>- 524 239,00 €</b>	<b>3 010 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement		594 239,00 €		594 239,00 €
013 Atténuation de charges				- €
70 Produits des services	50 000,00 €	90 000,00 €		90 000,00 €
73 Impôts et taxes				- €
74 Dotations et participations	2 700 000,00 €	2 850 000,00 €	- 524 239,00 €	2 325 761,00 €
75 Autres produits de gestion courante				- €
76 Produits financiers				- €
77 Produits spécifiques				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections				- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>	<b>2 750 000,00 €</b>	<b>260 000,00 €</b>	<b>3 010 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement				- €
011 Charges à caractère général	912 447,00 €	912 447,00 €	250 000,00 €	1 162 447,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	1 787 553,00 €	1 787 553,00 €		1 787 553,00 €
014 Atténuation de produits				- €
022 Dépenses imprévues				- €
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
66 Charges financières				- €
67 Charges spécifiques				- €
68 Dotations aux provisions				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement				- €
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>272 640,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>282 640,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté		242 640,00 €		242 640,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				- €
10 Dotations, fonds divers et réserves				- €
13 Subventions d'investissement				- €
16 Emprunts et dettes assimilées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
23 Immobilisations en cours				- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>252 640,00 €</b>	<b>282 640,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté				- €
10 Dotations, fonds divers et réserve				- €
Total des opérations d'équipement				- €
13 Subventions d'investissement versées				- €
16 Remboursement d'emprunt				- €
20 Immobilisations incorporelles		30 000,00 €		30 000,00 €
204 Subvention d'équipements versées				- €
21 Immobilisations corporelles	30 000,00 €		252 640,00 €	252 640,00 €
23 Immobilisations en cours				- €
26 participations et créances rattachées à des participations				- €
27 Autres immobilisations financières				- €
041 Opérations patrimoniales				- €

L'équilibre des sections est maintenu.

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,****ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants :**BUDGET SONIS**

SONIS	BP 2025	BP CRC 2025	DM N°1 2025	BP CRC 2025 + DM 1
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>	<b>3 534 239,00 €</b>	<b>- 524 239,00 €</b>	<b>3 010 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement		594 239,00 €		594 239,00 €
013 Atténuation de charges				- €
70 Produits des services	50 000,00 €	90 000,00 €		90 000,00 €
73 Impôts et taxes				- €
74 Dotations et participations	2 700 000,00 €	2 850 000,00 €	- 524 239,00 €	2 325 761,00 €
75 Autres produits de gestion courante				- €
76 Produits financiers				- €
77 Produits spécifiques				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections				- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>	<b>2 750 000,00 €</b>	<b>260 000,00 €</b>	<b>3 010 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement				- €
011 Charges à caractère général	912 447,00 €	912 447,00 €	250 000,00 €	1 162 447,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	1 787 553,00 €	1 787 553,00 €		1 787 553,00 €
014 Atténuation de produits				- €
022 Dépenses imprévues				- €
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
66 Charges financières				- €
67 Charges spécifiques				- €
68 Dotations aux provisions				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement				- €
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>272 640,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>282 640,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté		242 640,00 €		242 640,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				- €
10 Dotations, fonds divers et réserves				- €
13 Subventions d'investissement				- €
16 Emprunts et dettes assimilées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
23 Immobilisations en cours				- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>252 640,00 €</b>	<b>282 640,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté				- €
10 Dotations, fonds divers et réserve				- €
Total des opérations d'équipement				- €
13 Subventions d'investissement versées				- €
16 Remboursement d'emprunt				- €
20 Immobilisations incorporelles		30 000,00 €		30 000,00 €
204 Subvention d'équipements versées				- €
21 Immobilisations corporelles	30 000,00 €		252 640,00 €	252 640,00 €
23 Immobilisations en cours				- €
26 participations et créances rattachées à des participations				- €
27 Autres immobilisations financières				- €
041 Opérations patrimoniales				- €

L'équilibre des sections est maintenu.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 ~~NOV~~ 2025

Le président de séance


Le secrétaire de séance

Le président

Le 10<sup>ème</sup> vice-président

  
Eric JALTON



  
Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 09 DEC. 2025

